

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 25 août 2016 portant nomination de membres des conseils départementaux du Cher et d'Eure-et-Loir auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Centre

NOR : AFSS1630581A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2013 portant nomination des membres des conseils départementaux du Cher, d'Eure-et-Loir, d'Indre, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher et du Loiret auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Centre,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommé(e)s membres du conseil départemental du Cher auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Centre:

Sur désignation du MEDEF

M. PARENT (Georges), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de M. JOCHYMS (Antoine).

M. JOCHYMS (Antoine), en qualité de conseiller suppléant, en remplacement de M. PARENT (Georges).

Sur désignation de la CGPME

Mme TACHON (Isabelle), en qualité de conseillère titulaire, représentant les employeurs, en remplacement de M. GIRAUDON (Jean-Marie).

M. ROYER (Gilles), en qualité de conseiller suppléant, représentant les employeurs, en remplacement de M. POBEDA (Joël).

Est nommé membre du conseil départemental d'Eure-et-Loir auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Centre, sur désignation de la CFDT:

M. CHANVRY (Fabrice), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de M. GUERINEAU (Guy).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 25 août 2016.

Pour les ministres et par délégation :
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
F. GODINEAU